

# Location des salles gérées par la direction de la vie associative et des centres sociaux Ville de Villeurbanne

## TARIFICATION DES RESERVATIONS ANNUELLES

### SAISON 2024-2025

<b>Salles concernées</b>	Petites salles du Centre Culturel et de la Vie Associative, du Palais du Travail et de la Maison Berty Albrecht, gérées par la direction de la vie associative et des centres sociaux.
<b>Période de mise à disposition</b>	La "saison" de septembre de l'année N à juin de l'année N+1. Le nombre de semaines d'activités estimé toutes structures confondues est de 42 semaines par an (fermeture les mois de juillet, août, et une quinzaine de jours en fin d'année).
<b>Associations concernées</b>	<b>Associations inscrites à l'annuaire exclusivement</b> : villeurbannaises ou non. Dans ce dernier cas, elles ont une activité régulière sur le territoire villeurbannais, telle que définie dans la procédure d'inscription dans l'annuaire municipal des associations.
<b>Tarification*</b>	<b>Exonération de frais de location à hauteur de 8 heures par semaine.</b> Au-delà, soit à compter de la 9ème heure hebdomadaire, il est appliqué un <b>tarif horaire de 1,60 €.</b>  <b>Exonération complète : syndicats, partis politiques et organismes de santé publique.</b>

*\* tarification en vigueur adoptée par délibération n°2024-151 du conseil municipal du lundi 27 mai 2024*